

Règlement de la Boucle du Bassin Vital 2016

L'inscription au Trail la Boucle du Bassin Vital implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

Article 1. Organisation :

La manifestation sportive est une course de montagne chronométrée, organisée par le club **du Bois de Nèfles Athlétisme (Loi 1901)**, sous l'égide de la LRA.

Article 2. Dénomination de l'épreuve et Parcours :

Le Trail la boucle du bassin Vital est une épreuve, inédite dans l'ouest de la Réunion. Elle permet de découvrir et d'apprécier quelques sites splendides de Saint Paul :

- Les champs de cannes de Savannah
- Le chemin déboulé et ses nids de béliers
- Le Hangar et le Macé point de vue imprenable sur l'étang Saint Paul et le Cap la Houssay
- Les sentiers touristiques, abrupts et escarpés du Bassin Vital dans les remparts de la Perrière
- Le Bel Air village agricole dans les hauts de Saint Paul
- La Perrière et le Chemin du Tour des Roches, quartier atypique de Saint Paul avec ses allées de cocotiers, son moulin à eau, ses bassins d'élevage de poissons et ses cultures de piments.
- L'ancienne usine des sucreries de Bourbon à Savannah et son domaine sucrier
- Savannah et son allée palmiers emblématique

Il se décline en trois épreuves :

- Un trail court de 22,6 Kms
- Un relais à deux appelé « Vital DUO »
- Une randonnée pédestre appelée « VITAL rando » d'environ 11 kms

Article 3. Programme :

Dimanche 03 avril 2016:

Rendez-vous lycée Saint Paul IV.

6h00 : petit déjeuner

6h00-6h30 : pointage de départ

6h45 : briefing de départ

7h00 : départ de la course et du relais

7h30 : départ de la randonnée

12h00 : fermeture du poste de contrôle à l'arrivée, fin de course

12h00 au plus tard : remise des récompenses

Article 4. Conditions générales, droit d'inscriptions :

L'épreuve est ouverte aux licenciés et aux non licenciés (femmes et hommes) à partir de la catégorie :

- **Junior** pour le trail court de 22,6 Kms
- **Cadet** pour le relais à deux
- Pour la randonnée pédestre aux adeptes valides et capables de pratiquer des activités de pleine nature

Les Catégories d'âge 2016

(valable jusqu'au 31 octobre 2016, ces catégories changeront le 1er novembre 2016)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1976 et avant
Seniors	SE	1977 à 1993
Espoirs	ES	1994 à 1996
Juniors	JU	1997 et 1998
Cadets	CA	1999 et 2000
Minimes	MI	2001 et 2002
Benjamins	BE	2003 et 2004
Poussins	PO	2005 et 2006
École d'Athlétisme	EA	2007 à 2009
Baby Athlé	BB	2010 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1976 - 1967
	V2	1966 - 1957
	V3	1956 - 1947
	V4	1946 - 1937
	V5	1936 et avant

CERTIFICATS MEDICAUX

Pour l'épreuve un certificat médical ou une licence est obligatoire (voir-dessous)

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

- ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'orientation, ou la Fédération Française de pentathlon moderne ;

- ou titulaires d'une Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive ;

- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

- Pour la randonnée les documents ci-avant ou que les participants sont titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre en compétition..

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2014-2015.

Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied **EN COMPÉTITION** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

Les inscriptions par Internet seront validées par les organisateurs dès la réception des documents demandés.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la FFA.

LES DROITS D'ENGAGEMENT SE DECOMPOSENT COMME SUIT

- **24€** pour le trail court de 22,6 Kms
- **40€** par équipe de relais
- **15€** pour la randonnée pédestre

Les inscriptions peuvent se faire, **dans la limite des places disponibles :**

- **par courrier** au plus tard le 18 Mars 2016 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

BOIS-DE-NEFLES ATHLETISME

52 Crève-Cœur

97460 SAINT-PAUL

Les dossiers incomplets seront systématiquement retournés.

- **En ligne** sur le site Internet www.49degres.com, avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Tous dossiers incomplet est irrecevable

Aucune inscription ne sera possible le jour de l'épreuve

Aucune inscription ne sera prise au téléphone.

Les inscriptions sont limitées à :

- **860 participants pour le trail individuel**
- **20 équipes pour le relais**
- **200 participants pour la randonnée**

La date limite des inscriptions est fixée au 18 mars 2016 à minuit, dans la limite des places disponibles.

Article 5. Désistement et Remboursement :

Le remboursement d'une inscription, suite à un désistement, pourra se faire uniquement sur présentation d'un certificat médical, avant le 25 mars 2016.

Après cette date et pour des raisons liées aux frais déjà engagés par l'organisation de l'épreuve, aucun remboursement ne sera possible.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6. Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité, aux lieux et dates suivants :

- [DECATHLON SAINTE SUZANNE, mercredi 30 mars 2016 de 14h00 à 18h00](#)
- [DECATHLON SAINT PIERRE, jeudi 31 mars 2016 de 14h00 à 18h00](#)
- [AU LYCEE SAINT PAUL 4, samedi 02 avril 2016 de 14h00 à 18h00](#)

Il n'y aura pas de remise de dossard le dimanche matin le jour de l'épreuve

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine (épingles non fournies). **Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.** Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Article 7. Relais:

Composition des équipes :

Le Relais sera composé de 2 relayeurs. La répartition des coureurs sera définie par le capitaine de l'équipe elle-même et non par l'organisation.

Les coureurs sont libres de constituer leur équipe à leur convenance mais doivent obligatoirement respecter l'ordre des relais lors de leur inscription.

Chaque équipe devra nommer un « capitaine » faisant partie intégrante de l'équipe qui assurera le lien

avec l'organisation. Toute requête devra être effectuée par ce référent afin de faciliter les échanges.

Inscription :

Le capitaine aura la charge d'inscrire son équipe et de la nommer. Il devra s'acquitter de toutes les formalités administratives prévues au règlement.

Descriptif des relais :

Relais 1 : Lycée Saint Paul 4 –Ravitaillement bel air 10km 300

Relais 2 : Ravitaillement bel air - Arrivée 12km300

Déroulement de l'épreuve :

Le départ des relayeurs 1 sera donné en même temps que les autres concurrents en individuel. Le passage de témoin se fera sous le regard attentif et le contrôle du différent chef de poste à Bel Air. Au moment du passage de témoin, le relayeur devra transmettre à son équipier la ceinture/dossard.

Désistement/Remplacement :

Dans le cas où un ou plusieurs relayeurs devaient annuler leur participation, les remplacements éventuels pourront se faire au plus tard à la clôture des inscriptions, soit au plus tard le 18 mars 2016 à minuit.

Transport des relayeurs :

Aucun moyen de locomotion ne sera mis à disposition.

Article 8. La randonnée :

Le parcours emprunt en partie le tracé du trail sur une distance de 11km environs pour un dénivelé de 200 mètres. Départ du lycée Saint Paul 4 arrivée au même endroit en passant par le déboulé, sentier bassins Vital, le Hangar, Passage sur la « tête » du bassin Vital, descente sur La perrière, direction usine Savannah, Allée Palmiers, Remontée la ravine la Plaine.

Ce sera une marche et non une course.

Article 9. Chronométrage :

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Chaque concurrent disposera d'une puce à attacher aux chaussures, qui devra être restituée à l'arrivée.

Les puces sont encodées pour chaque course avec un numéro (qui correspond à celui de votre dossard).

La puce devra être **fixée à plat sur la chaussure** (en aucun cas verticalement sur le côté de la chaussure) sinon elle ne sera pas lue par le tapis car hors champs de détection. Sans détection il n'y a pas de classement possible.

La fixation se fait avec les lacets (plus écologique) ou avec un lien fourni au retrait des dossards. Il est indispensable de **s'assurer de la bonne tenue de la puce** avant le départ car en cas de perte vous ne serez pas classé et la puce vous sera **facturé 10 €**.

PAS DE PUCE PAS DE TEMPS.

Article 10. Contrôles, pénalisations, réclamations et abandons :

- Contrôle

-Les postes de contrôle seront disposés :

- 1- au départ.
- 2- au Bassin Vital.
- 3- à Bel Air. (passage relais)
- 4- au sentier Macé.
- 5- à l'usine de Savannah.

Ces postes nous permettront aussi le suivi des concurrents durant la manifestation.

- Pénalisations :

- L'absence du port de dossards aux différents postes de contrôle et à l'arrivée entraînera la mise hors course des concurrents.
- Tout participant hors délais par rapport à l'horaire prévu sera déclaré hors course.
- Afin de ne pas dégrader l'environnement, les organisateurs ont décidé de disqualifier tout concurrent surpris à jeter des détritrus sur le parcours.
- Il est strictement interdit de courir torse nu sous peine de disqualification.
- Le non-respect du personnel de l'organisation entraînera une disqualification automatique du fautif.

- *Réclamations :*

- Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires de la course au lieu d'arrivée, **avec une caution de 50€**.

Les réclamations sont examinées immédiatement par une commission technique composée du directeur de course, du chef chronométrateur et du responsable logistique parcours.

- *Abandons :*

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. **A défaut, il supportera les conséquences pécuniaires qui en découleront.**

Article 11. Sécurité :

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

L'assistance médicale est assurée par un médecin et deux ambulances, de plus des trousse de premiers secours seront disponibles dans certains postes de ravitaillement et de contrôle.

Article 12. Classement et récompense:

Il sera établi un classement : -au scratch (hommes et femmes)

-par catégorie licenciés et non licenciés confondus (hommes et femmes).

- Relais hommes, Femmes, Mixtes : de la première à la deuxième équipe

La remise des récompenses sera effectuée au plus tard à 12h00 sur le lieu d'arrivée.

Tirage au sort :

Seuls les concurrents présents à la remise des prix et au tirage au sort pourront prétendre aux récompenses.

Tous les coureurs et équipes ayant franchi la ligne d'arrivée recevront 1 tee-shirt finisher

Article 13. Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à responsabilité civile, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence (individuel accident) ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Article 14. Droits à l'image:

« J'autorise expressément les organisateurs « de la boucle du Bassin Vital », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Trail du Bassin Vital, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

Article 15. Acceptation du règlement et de l'éthique :

Le fait de s'inscrire et de participer à cette course implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement et de l'éthique de la course, par tous les coureurs.

Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade durablement. Le non respect de cette directive entraînera une disqualification.

Des poubelles sont disposées sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets. Tout coureur pris en train de jeter sciemment ses déchets sur les parcours sera disqualifié. Respectons l'environnement

Article 16 : port du tee-shirt de la course

Il est demandé aux coureurs (individuel et relais) de porter le tee-shirt de la course.

Article 17 : Contrôle anti dopage

Avant et après l'épreuve des contrôles anti dopage peuvent être mis en place par les services de l'état.

Article 18. Modifications :

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le tracé en concertation avec les pouvoirs publics.

Article 19. Annulation:

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 20 : Engagement contractuel

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2016 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

**GSM : 0692 26 39 52 / Mail : bdna97411@gmail.com
Site Internet : [http : //bna974.club.sportsregions.fr](http://bna974.club.sportsregions.fr)**